

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**

N° d'ordre : 20200217-1DCS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 17 février 2020**

L'An deux mille vingt, le lundi dix-sept février à dix neuf heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle annexe de la Mairie à Pont-de-Veyle, sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(	Excusé(	Absent(	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(	Excusé(	Absent(
Arbigny	GRAS Daniel (T)			X	Manziat	COULON Arnaud (T)			X
	SEVESTRE Marie-Hélène (S)			X		BOYAT Thierry (S)			X
Asnières-Sur-Saône	WILLEMS Jean-Marc (T)	X			Mézériat	ROBIN Etienne (T)		X	
	FONTIS Michel (S)			X		VOLATIER Leslie (S)			X
Bâgé la Ville	REPIQUET Dominique (T)		X		Ozan	FEYEUX René (T)			X
	DIOCHON Éric (S)	X				LOHNER-ADLI Sylvain (S)			X
Bâgé le Chatel	THEVENOT Jean-Claude (T)		X		Perrex	DAUJAT Bernard (T)	X		
	MALATERRE Jean-Louis (S)			X		GEINDRAU Guy (S)			X
Bey	GENTIL Michel (T)	X			Pont de Vaux	COILLARD Philippe (T)	X		
	CATHERIN Sébastien (S)			X		MAINGRET Martine (S)	X		
Biziat	BAGNE Michel (T)	X			Pont de Veyle	MARQUOIS Michel (T)	X		
	AGATY Guillaume (S)			X		MICHEL Luc (S)			X
Boissey	TIRREAU Andrée (T)	X			Replonges	VERNOUX Bertrand (T)	X		
	PAUGET Grégory (S)		X			RETY Jean-Pierre (S)	X		
Boz	JOUBERT-LAURENCIN Monique (T)			X	Reyssouze	PELUS Agnès (T)			X
	COTE Monique (s)			X					
Chanoz-Chatenay	OTTONELLO Brigitte (T)	X			Sermoyer	BOURCET Michèle (T)			X
	MORANDAT Olivier (S)		X			PANCHOT Huguette (S)	X		
Chavannes / Reyssouze	MOREL Paul (T)	X			St André de Bâgé	BAUCHEREL Didier (T)	X		
	GAVAND Jean-Paul (S)		X			PLENARD Philippe (S)	X		
Chaveyriat	JACQUET Claude (T)	X			St André d'Huiriat	DUBOST Michel (T)	X		
	RONGEAT Ghislaine (S)		X			DOUVRES Dorian (S)		X	
Chevroux	DEVEYLE Arnaud (T)			X	St Bénigne	UNIA Emily (T)	X		
	BENOIT Jean-Pierre (S)	X				GANDET Michel (S)	X		
Cormoranche	CHAPPELON Yves-Augustin (T)		X		St Cyr / Menthon	CHALTON Alain (T)			X
	MARTINET Christian (S)	X				FERNANDEZ Agapito (S)			X
Crottet	PERRUCHE Daniel (T)			X	St Etienne / Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre (T)	X		
	LAURENT Joëlle (S)			X		DOUVRE Christelle (S)			X
Cruzilles-Les-Mépillat	LAY Christian (T)		X		St Genis / Menthon	GREFFET Christophe (T)	X		
	PONCET Alain (S)		X			BROCHAND Michel (S)		X	
Dommartin	NOVE-JOSSERAND Michel (T)	X			St Jean / Veyle	DUPERRAY Agnès (T)			X
	FERRAND Virgile (S)		X			GREZAUD Edmond (S)	X		
Feillens	DUBY Françoise (T)	X			St Julien / Veyle	MAUGE Lionel (T)			X
	MONTERRAT Guy (S)		X			REVOL Serge (S)			X
Gorrevod	GUILLERMIN Henri (T)	X			Vésines	JULLIN Gilbert (T)		X	
	MALIN Jacques (S)	X							
Grièges	RENOUD Joëlle (T)		X		Vonnas	CARJOT Jean-François (T)		X	
	NAVORET Daniel (S)	X				GIVORD Jean-Louis (S)		X	
Laiz	ZANCANARO Yves (T)		X						
	BLOUZARD Robert (S)		X						

**Envoi de la convocation** : 11/02/2020

**Affichage de la convocation** : 11/02/2020

**Nombre de délégués élus** : 39

**Nombre de délégués présents** : 29

**Nombre de délégués votants** : 27

Pouvoir :

- M. CARJOT Jean-François est excusé : il donne pouvoir à M. JACQUET

**OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.*

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,  
Henri GUILLERMIN.

Certifié exécutoire  
Affiché le :  
Transmis en Préfecture le :



**SYNDICAT MIXTE  
du SCoT  
BRESSE-VAL de SAÔNE**

**Voies et délais de recours** : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.